

- Uh2 : hameau non densifiable
- Ngv : STECAL destiné à l'aire d'accueil des gens de voyage
- Na1 : STECAL à vocation principale d'Activités Développement d'entreprise

Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- ····· Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Combourg

